Accusé de réception en préfecture
049-214903478-20231113-2023-08-19-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Références : DCM2023-08-19

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ARRONDISSEMENT D'ANGERS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TIERCÉ

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize novembre, le Conseil Municipal de la commune de TIERCÉ, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GIRARD, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient Présents :

M. GIRARD	Mme CHEVÉ	M. LECAPLAIN
M. BOLZE	M. FRONTEAU	Mme RENAUDON
M. LOUISET	Mme TELLIER	Mme STEFANI
M. PRADES	M. CADEAU	Mme LECORNIER
Mme BOPP	M. THALER	M. LORIEUX
Mme GUILLOIS	M. PIGOT	M. GODEFROY
Mme PUIG	M. MARQUIS	

Étaient Excusés et avaient donné pouvoir :

Mme MASSÉ	à	Mme CHEVÉ
Mme GUYARD	à	Mme LECORNIER
Mme VILLEMANT	à	Mme STEFANI
Mme GRUMETZ	à	Mme PUIG

Étaient Excusés sans pouvoir : M. FOLLIOT — M. DUCHESNE

Secrétaire de séance : M. Antoine PIGOT

OBJET : LOISIRS – Fixation des tarifs 2024 – Cinéma PAX

Monsieur Olivier LOUISET, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport et du Développement de la Vie Associative expose au Conseil Municipal la grille tarifaire de location du Cinéma PAX proposée par la Commission :

	Association TIERCÉ	Entreprise TIERCÉ	Association EXTERIEURE	Entreprise EXTERIEURE
Location - régie son et lumière 1 jour	184,00 €	498,00 €	420,00 €	892,00 €
Caution ménage	131,00 €	131,00 €	131,00 €	131,00 €
Caution	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Location - régie son et lumière 31 décembre	367,00 €	682,00 €	629,00 €	1049,00 €
Caution ménage 31 décembre	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Accusé de réception en préfecture
049-214903478-20231113-2023-08-19-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Monsieur Olivier LOUISET propose au Conseil Municipal :

D'ADOPTER cette nouvelle grille tarifaire au 1er janvier 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **DONNE SON ACCORD**.

A TIERCÉ, le 16 novembre 2023

Sécrétait de séance
M. Antoine PIGOT

Président de Séance
M. Jean-Jacques GIRARD
Maire de Tiercé

MAIRIE DE TIERCE (49125)